

Chroniques de la macronésie n°18

Les inexactitudes du gouvernement sur les APL

Après la baisse de 5 € des APL, le gouvernement semble plancher sur une coupe bien plus massive permettant de dégager plus de 2 milliards d'euros d'économies, soit 10 % de l'enveloppe budgétaire allouée aux aides personnelles. Pour justifier ce double coup de rabot, il multiplie les déclarations pleines de contre-vérités. 6 exemples :

1. Les APL ont été multipliées par deux au cours des dernières années : FAUX

La France alloue 18 milliards d'euros aux aides personnelles, soit 0,8 % du produit intérieur brut (PIB). Cette part est restée constante depuis... 1996. Dans le même temps, les dépenses en logement n'ont cessé de croître, passant de 16,8 % à 18,6 % de la consommation en 20 ans, et le nombre d'allocataires n'a cessé de croître.

2. Nous dépensons beaucoup plus que nos voisins en aide au logement : FAUX

Selon l'OCDE, la France affecte une enveloppe de 0,8 % du PIB aux aides personnelles, comme la Finlande. L'Allemagne ne dépense « que » 0,5 % de PIB, mais les loyers sont largement encadrés et les tensions locatives bien moindres. Dans le même temps, le Royaume-Uni consacre aux aides au logement plus de 1,3 % de son PIB.

3. Pour des résultats inefficaces : FAUX

Les aides s'annulent pour une personne seule gagnant plus d'un Smic. Pour une famille avec deux enfants, ce seuil est de 1,9 Smic. La France compte 6,5 millions d'allocataires d'aides personnelles dont les trois quarts ont un niveau de vie inférieur à 1 330 euros par mois, ces ménages concentrant à eux seuls plus de 90 % des dépenses en aides personnelles. Les APL représentent plus de 20 % du niveau de vie des ménages les plus modestes. Ce sont en effet les prestations prenant le mieux en compte le revenu des allocataires. Elles contribuent à la réduction des inégalités de niveau de vie à hauteur de 20 %, en faisant baisser le poids du logement dans la part du revenu des ménages qui les touchent de plus de 13 %, ce qui réduit leur taux de pauvreté de près de 2 points.

4. Les APL expliquent l'augmentation des loyers : FAUX

Les études sur lesquelles s'appuie cet argument analysent soit des situations anciennes (entrée des étudiants dans le dispositif), soit des effets dus au zonage des aides. Une étude récente tendrait à démontrer que l'effet inflationniste mesuré précédemment est largement surévalué. De plus, depuis 2000, les loyers des allocataires APL ont augmenté deux fois plus rapidement que les loyers utilisés pour le calcul des aides. Ensuite, l'ensemble des études menées sur le sujet montre l'impact extrêmement positif des APL sur la qualité des logements des ménages les plus modestes, expliquant la hausse des loyers. Enfin, aucune étude n'a conclu en la nécessité de réduire les APL pour faire décroître les loyers. L'exemple anglais est pour le moins criant. La baisse des aides n'a aucunement impacté les loyers et a dégradé la situation des ménages. L'appel du chef de l'Etat aux bailleurs constitue d'ailleurs une preuve de son manque de confiance...

5. Les allocataires APL ne seront pas impactés, car nous baisserons les loyers : A VOIR

Une déclaration d'intentions. Dans le parc social, contraindre les HLM à réduire leurs loyers est compliqué. Si le gouvernement y parvient, ce sera au travers de la mise en place de systèmes de compensation. Toutes les mesures visant à compenser la baisse des loyers en augmentant d'un montant similaire les aides au secteur social auraient un impact neutre et semblent donc exclues. La seule compensation n'impactant pas le budget de l'Etat est le gel ou la baisse du taux du livret A. Cette mesure ne compensera pas le manque à gagner de la baisse des loyers (2 milliards d'euros par an), et elle fera planer un double risque : la pérennisation de la mesure et une décollecte importante des épargnants hypothéquant l'équilibre du système. Dans le parc privé, en renonçant à élargir l'encadrement des loyers, le gouvernement s'est lié les mains. Dans l'ensemble du secteur locatif, les allocataires APL seront impactés par le coup de rabot porté par le gouvernement. Si la baisse de 50 euros par mois est confirmée, le niveau de vie des ménages appartenant baisserait de 3,7 à 5,3 %. Les 20 % de ménages les plus modestes porteraient à eux seuls près des deux tiers des économies espérées, soit 2,5 milliards d'euros... Pas vraiment une mesure sociale...

6. Un choc d'offre comme réponse à la baisse des APL : VRAI ici, FAUX là

Il est impossible de se satisfaire de ces déclarations d'intention du gouvernement. Les APL solvabilisent à très court terme les ménages pour lesquels la dépense en logement est trop importante. S'il faut construire plus et moins cher, les permis de construire d'aujourd'hui ne seront des logements que dans trois ou quatre ans. *Quid* des difficultés de logement durant cette période ?

A *contrario*, la construction massive de logements dans les zones tendues impacterait négativement les prix et les loyers, et donc à terme réduirait les montants d'aides personnelles allouées. Là réside la solution de long terme. Construire plus, moins cher, dans les zones où on en a besoin. Comment faire ? On ne lutte pas contre la cherté du logement en désolvabilisant les ménages, ou en réduisant les aides à la production de logements. Pour lutter efficacement contre la cherté du logement, il convient de mettre en place une volonté d'investissement et de réforme de long terme. Le levier fiscal est central : réduire la taxation des mutations et accroître la fiscalité reposant sur la rétention de foncier et de logements répond à ces enjeux. Les solutions macroniennes ne sont pas à la hauteur.

Dr Bruno Bourgeon, président d'AID